

Allemagne
Belgique
France
Italie
Luxembourg
Pays-Bas
Danemark
Irlande
Royaume-Uni
Grèce
Espagne
Portugal
Autriche
Finlande

La Constitution Européenne :

les Réponses à vos Questions

Assemblée des Régions d'Europe Mars 2005



Suède
Chypre
Estonie
Hongrie
Lettonie
Lituanie
Malte
Pologne
République Tchèque
Slovaquie
Slovénie

Sommaire

- 1_ Avant-propos - Riccardo Illy, Président de l'ARE **°3**
- 2_ Qu'est-ce que la Constitution européenne ? **°4**
- 3_ Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'une Constitution ? **°5**
- 4_ Comment la Constitution a-t-elle été élaborée ? **°6**
- 5_ Que contient la Constitution ? **°7**
- 6_ En quoi le système établi par la Constitution me serait-il plus avantageux que le système actuel ? **°8**
- 7_ Quels sont les changements essentiels introduits par la Constitution ? **°9**
- 8_ Quand la Constitution sera-t-elle adoptée ? **°10**
- 9_ Qu'advient-il si mon pays ne ratifie pas la Constitution ? **°11**
- 10_ La Constitution accorde-t-elle un pouvoir plus important aux institutions européennes ? **°12**
- 11_ La Constitution crée-t-elle un "super État" européen ? **°13**
- 12_ La Constitution met-elle en danger les services publics dans mon pays ? **°14**
- 13_ La Turquie deviendra-t-elle membre de l'Union européenne si nous ratifions la Constitution ? **°14**



Avant-propos

L'Assemblée des Régions d'Europe, représentant politique de 250 régions européennes, a joué un rôle actif dans l'établissement du projet de Constitution européenne. Le texte final du Traité établissant une Constitution ayant été approuvé par les Chefs des États membres européens, il appartient désormais aux Parlements ainsi qu'aux citoyens de l'Union européenne de faire entendre leur voix.

Le processus de ratification pourrait représenter un défi bien plus grand que l'établissement même du projet de Constitution européenne. Le principal obstacle à la ratification est le manque d'information à disposition des citoyens, en ce qui concerne le contenu du Traité établissant une Constitution ainsi que ses implications pratiques pour la vie des citoyens européens. Les régions ont un rôle essentiel à jouer en garantissant que l'on fournisse aux citoyens une information facilement accessible et compréhensible qui puisse leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause lors des référendums qui se tiendront dans de nombreux États membres de l'Union. C'est pourquoi l'ARE a produit ce petit guide en vue d'apporter aux hommes politiques et aux responsables régionaux des informations sur la Constitution et de les aider à répondre aux questions de base qui pourraient leur être posées par leurs citoyens.

Ce guide constitue l'un des éléments d'une plus large campagne d'information menée par l'ARE sur la Constitution; cette campagne permettra à l'Assemblée des Régions d'Europe d'apporter son soutien pour une meilleure compréhension du Traité parmi les citoyens européens et contribuera par là-même à la création d'une Union européenne qui soit plus accessible et transparente pour l'ensemble de ses citoyens.

Riccardo Illy

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Riccardo Illy', written in a cursive style.

Président de l'ARE
et Président de la région Friuli Venezia Giulia

2_

Qu'est-ce que la Constitution européenne ?

- Afin de fonctionner efficacement, une organisation doit disposer de règles et de procédures précisant comment celle-ci prend des décisions, quelles sont ses compétences et comment ses structures s'organisent.
- Une Constitution est un document unique présentant les règles et les procédures d'une organisation ou d'un état. La plupart des états disposent de constitutions officielles écrites, qui définissent les pouvoirs du gouvernement, du parlement et des tribunaux, et présentent les droits des citoyens.
- L'Union européenne, ou la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier telle qu'elle était à sa création, était à l'origine constituée de six États qui se sont réunis et ont signé un accord, ou traité, présentant leurs règles de procédure. D'autres pays intégrèrent l'organisation ; celle-ci devint la Communauté Économique Européenne, les Communautés européennes et enfin, l'Union européenne, ce qui conduisit à établir de nouveaux traités qui amendèrent le traité original, afin de tenir compte des nouveaux membres et de garantir le fonctionnement continu des structures alors que l'organisation se développait.
- On aboutit davantage à une Union européenne fondée sur une série de Traités (tels que le Traité d'Amsterdam et de Maastricht), le dernier traité adopté amendant le précédent, qu'à un document clair présentant les règles opérationnelles de l'Union.
- L'objectif du Traité établissant une Constitution est de remplacer l'ensemble des traités existants et de consigner toutes les règles et réglementations régissant le fonctionnement de l'Union européenne en un seul et unique document.
- Ce faisant, la Constitution est à même de donner à l'Union européenne un but plus clair et d'offrir aux citoyens un document complet présentant son mode de fonctionnement.

3

Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'une Constitution ?

- L'UE est aujourd'hui composée de 25 pays qui ont décidé de coopérer dans un large éventail de domaines. Il est nécessaire d'établir des règles et des directives claires afin qu'un si grand nombre de pays puisse coopérer avec succès.
- La situation actuelle - ces règles étant consignées dans toute une série de traités - est complexe et non-transparente. La création d'un seul et unique règlement permettra d'améliorer cette situation.
- Les règles établies dans les traités précédents n'étaient pas destinées à aider un si grand nombre d'États membres à coopérer. Le projet de Constitution a permis de s'accorder sur des modifications qui puissent aider l'Union élargie à fonctionner de manière efficace.
- La Constitution modernise les structures de l'Union et souligne clairement les politiques communautaires, offrant ainsi un sens de l'objectif ainsi qu'un ensemble de règles moins complexe et plus accessible que les citoyens peuvent comprendre plus aisément.

4_

Comment la Constitution a-t-elle été élaborée ?

- Le processus d'élaboration de la Constitution s'est avéré long et méticuleux ; les 25 gouvernements nationaux y ont pris part. Le Traité a été élaboré dans le souci de créer un équilibre entre les intérêts de chacun des États membres.
- Les représentants de groupes d'intérêts, les Parlements et la société civile ont également participé à ce processus. Au total, plus de 100 représentants se sont rencontrés pendant plus de 18 mois afin de préparer le texte. Des consultations régulières ont également eu lieu avec d'autres groupes concernés par la préparation du texte, notamment les collectivités territoriales.
- Un certain nombre d'avant-projets de Constitution ont été produits avant que les 25 États membres de l'Union ne puissent parvenir à un accord. Le texte final est un compromis prenant en compte les principales demandes de chacun des États membres. Bien entendu, il ne peut incorporer toutes les requêtes émises par chacun des États membres, mais il satisfait réellement à la plupart de leurs exigences.
- Les Chefs d'États et de Gouvernements des 25 États membres ont signé la Constitution en octobre 2004, confirmant ainsi leur conviction quant au fait que le Traité serve à renforcer la capacité de l'Union à fonctionner efficacement, tout en continuant à protéger les intérêts nationaux essentiels.

5

Que contient la Constitution ?

- La présentation de la Constitution est similaire à celle que l'on pourrait attendre des statuts d'une organisation ou d'une constitution nationale. Document de base de 25 pays qui travaillent ensemble, elle s'étend toutefois sur une échelle plus importante.
- La Constitution expose en premier lieu la mission de l'Union, suivie de ses objectifs principaux - une série de déclarations sur ce que l'Union européenne représente.
- Dans la seconde partie du document, la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union présente les droits et les libertés de chaque citoyen européen.
- La troisième partie de la Constitution décrit les domaines d'activité relevant de la compétence de l'Union. Dans la plupart des cas, on ne relève ici que quelques changements par rapport aux traités précédents. La Constitution accorde toutefois des pouvoirs supplémentaires à l'Union européenne dans un petit nombre de domaines, dont l'immigration et la politique en matière d'asile.
- La dernière partie du texte présente la procédure selon laquelle la Constitution serait adoptée, ainsi que la manière dont celle-ci pourra être amendée à l'avenir.
- La Constitution contient également un certain nombre d'annexes, ou protocoles présentant la manière dont les parlements nationaux devraient s'engager dans le processus de prise de décision (le Protocole des Parlements Nationaux), de même que la manière dont l'Union garantira qu'elle ne prend pas de décisions qui devraient être prises au niveau local, régional ou national (le "Protocole de Subsidiarité").

6

En quoi le système établi par la Constitution me serait-il plus avantageux que le système actuel ?

- La Constitution ne changera probablement pas de manière radicale la vie du citoyen moyen en Europe. Elle introduit cependant un certain nombre d'innovations qui peuvent profiter aux citoyens européens.
- La Constitution protège les droits du citoyen en incorporant la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union. Cette Charte énonce les différents droits, du droit de vie au droit de grève. L'incorporation de la Charte dans la Constitution garantit aux citoyens de voir leurs droits humains fondamentaux consacrés par la loi. L'objectif de la Charte n'est pas de changer les lois domestiques existant dans les États membres, mais les lois adoptées à l'avenir au niveau européen devront respecter ses dispositions.
- Grâce à la Constitution, les citoyens pourront davantage participer au processus européen de prise de décision ; elle leur permet en effet d'adresser une pétition aux institutions européennes afin de prendre des décisions sur des questions qui les intéressent.
- La Constitution rend le travail de l'Union plus transparent pour les citoyens. Dans le passé, on avait reproché au Conseil - l'organe composé des Ministres des États membres - d'avoir adopté une législation à huis clos. Le public ne sait pas quels compromis sont proposés, ni comment chaque État membre a procédé au vote. Conformément à la Constitution, le Conseil siègera en audience publique lorsqu'il légifèrera, afin que le public et la presse puissent voir et rendre compte du processus législatif dans son ensemble.
- La Constitution garantit que les décisions sont prises au niveau européen uniquement lorsque les questions ne peuvent être mieux décidées au niveau local, régional ou national. Elle donne aux collectivités territoriales le droit - au travers du Comité des Régions - d'attaquer la Commission européenne si celle-ci tente d'établir une législation en violation de ce principe.

7

Quels sont les changements essentiels introduits par la Constitution ?

- Conséquence du récent élargissement de l'Union européenne à 25 pays, le processus de prise de décision est devenu plus complexe. C'est pourquoi la Constitution tente d'adapter les règles actuelles régissant la prise de décision afin d'assurer que les institutions européennes continuent de fonctionner efficacement.
- Dans l'Europe des 25, il serait impossible que chaque décision de l'Union soit prise à l'unanimité. Si tel était le cas, il serait très difficile de prendre de réelles décisions et l'Union s'arrêterait peu à peu de fonctionner.
- Pour cette raison, la Constitution augmente le nombre de domaines dans lesquels les décisions peuvent être prises à la majorité. Les décisions ne peuvent toutefois être prises dans les domaines clés particulièrement sensibles pour les États membres, tels que les questions fiscales et la défense, que par un vote à l'unanimité.
- La Constitution ouvre la voie à une politique étrangère unique de l'Union et crée un nouveau poste - le Ministre des Affaires Étrangères de l'UE - qui représentera l'Union à l'extérieur. Il/elle ne remplacera toutefois pas les Ministres nationaux des Affaires Étrangères.
- La Constitution inclut la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union, qui présente les droits des citoyens européens.
- La Constitution accorde davantage de pouvoir au Parlement Européen - l'institution élue directement par les citoyens - de sorte qu'elle puisse voter sur la plupart des décisions communautaires.

8

Quand la Constitution sera-t-elle adoptée ?

- La Constitution ne sera adoptée qu'une fois ratifiée - ou approuvée - par les 25 États membres.
- Chaque État membre dispose de ses propres règles quant à la manière dont il peut approuver les nouveaux traités européens. Dans certains pays, la décision est prise lors d'un vote au Parlement. Dans d'autres, la loi stipule qu'un référendum doit être tenu afin de permettre aux citoyens de décider.
- Dans certains pays il n'existe aucune loi à ce sujet ; il incombe alors au gouvernement de décider s'il tiendra ou non un référendum. De nombreux pays se trouvant dans ce cas ont décidé que leurs citoyens devraient avoir l'opportunité de voter sur cette question et ont ainsi décidé de tenir un référendum.
- Tous les États membres devront parvenir à une décision avant le mois de novembre 2006.
- Si les 25 États membres ont ratifié la Constitution à cette période, celle-ci sera adoptée.

Qu'advientra-t-il si mon pays ne ratifie pas la Constitution ?

- Le document de la Constitution lui-même mentionne qu'il ne sera adopté que si tous les États membres l'approuvent.
- Dans le cas où certains pays n'auraient pas ratifié la Constitution en novembre 2006, parce que la population a voté contre ou parce que le parlement national l'a rejetée, le Conseil européen se réunira afin de décider comment procéder.
- Dire "non" à la Constitution ne signifie pas nécessairement qu'un pays devra quitter l'Union européenne. Si un ou plusieurs pays disent non, l'Union essaiera probablement de trouver une solution afin de permettre au pays de continuer à faire partie de l'organisation, soit en tentant de reformuler les domaines de la Constitution qui se sont avérés inacceptables, soit en permettant au pays de rester subordonné aux traités existants.
- Dans le cas où la Constitution ne serait pas ratifiée, l'Union ne s'arrêtera pas soudainement de fonctionner, ni ne cessera d'exister. L'UE dispose d'une série de traités sur lesquels se fonde son travail. Si la Constitution n'est pas ratifiée, ces traités resteront en vigueur.
- Pourtant, ces traités n'étaient pas destinés à une "Europe des 25"; en conséquence, il sera nécessaire d'élaborer une législation supplémentaire afin de garantir un fonctionnement aussi efficace que possible à l'Union. Ceci constituera un processus bien plus lent et de moindre envergure que le projet mis en avant par la Constitution européenne.

La Constitution accorde-t-elle un pouvoir plus important aux institutions européennes ?

- La Constitution n'étend pas de manière considérable l'éventail des domaines politiques où les décisions sont prises au niveau européen.
- Les gouvernements nationaux conservent leurs pouvoirs en matière de prise de décision dans des domaines tels que la défense, la politique étrangère ou dans le domaine fiscal.
- La Constitution stipule que les décisions dans l'Union européenne doivent être prises au plus près des citoyens, l'Union intervenant uniquement dans les cas où le résultat souhaité ne peut être atteint au travers d'actions menées au niveau local, régional ou national.
- La Constitution donne davantage de pouvoir au Parlement, seule institution européenne directement élue par les citoyens. Pour cette raison, elle accroît la responsabilité démocratique de l'Union européenne et continue d'accroître la capacité des citoyens à influencer les décisions communautaires.
- La Constitution accordera également plus de poids aux parlements nationaux en ce qui concerne les questions communautaires. Ils pourront voter et décider ou non de faire opposition à des points particuliers de la législation.
- La Constitution rendra le processus de prise de décision communautaire plus transparent puisque les citoyens sauront comment leur gouvernement a voté sur une décision particulière.

La Constitution crée-t-elle un “super État” européen ?

- Non, l'objectif de la Constitution ne consiste pas à créer un super État. Les gouvernements nationaux sont les acteurs clés de l'Union européenne, ainsi que le Parlement européen qui est élu directement par les citoyens. Les décisions au niveau européen sont ainsi prises par les élus qui représentent les intérêts de leur pays ou de leurs électeurs.
- L'organe non élu - la Commission européenne - a uniquement le droit de proposer la législation et de veiller à l'application de celle-ci. Elle n'est pas habilitée à prendre des décisions quant à la législation qui est adoptée. Elle a davantage un rôle similaire à celui de l'administration publique dans les États membres.
- La Constitution établit clairement la relation entre les institutions de l'Union européenne et les États membres. Elle indique que l'Union est leur serviteur et que tous ses pouvoirs lui viennent des États membres.
- La Constitution indique que les lois régissant l'Union sont prééminentes sur les lois au sein des États membres. Mais ceci n'est pas nouveau. En rejoignant l'Union en premier lieu, un pays a accepté de respecter ce principe. Si le nouveau traité n'est pas ratifié, la législation communautaire continuera d'avoir la prééminence sur la législation nationale, comme tel est le cas aujourd'hui.

12_

La Constitution met-elle en danger les services publics dans mon pays ?

- A leur origine, la Communauté puis l'Union européenne ont été bâties autour d'un projet économique qui visait la mise en place d'un marché commun et de la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services. Ces clauses sont inscrites dans les Traités européens actuellement en vigueur.
- Le Traité établissant la Constitution européenne complète cette union économique par un volet politique qui donne, pour la première fois, des garanties aux citoyens et préserve leurs droits à l'éducation, la protection de la santé, la sécurité sociale, l'aide sociale, l'aide au logement, l'assurance chômage, tels qu'ils sont prévus par les législations et pratiques nationales, conformément aux règles établies par le droit de l'Union.

13_

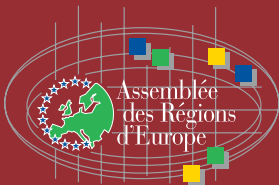
La Turquie deviendra-t-elle membre de l'Union européenne si nous ratifions la Constitution ?

- Non, la décision relative à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne n'est en aucun cas liée à la ratification de la Constitution. Il s'agit d'une question distincte.

L'Assemblée des Régions d'Europe (ARE)

est l'organisation politique des régions en Europe et leur porte-parole aux niveaux européen et international.

Sa vocation : défendre les intérêts des régions dans le processus politique et développer la coopération interrégionale. 250 régions de 30 pays européens et 12 organisations interrégionales sont membres de l'ARE.



Pour de plus amples informations au sujet de la Constitution européenne,
veuillez vous adresser à :

Assemblée des Régions d'Europe

Bureaux Europe
20, Place des Halles
67000 Strasbourg
France

Tél. : +33 3 88 22 07 07

Fax : +33 3 88 75 67 19

E-mail : secretariat@a-e-r.org